

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire du Pays Salonais

8-4

**Éléments Relatifs au Réseau d'EAU POTABLE
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'EYGUIERES**

Juillet 2016

1. Le service public de l'eau potable

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a créé au 1er janvier 2016 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence par la fusion de 6 EPCI, dont la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance, dite Agglopolé Provence.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence compte 92 communes pour 1,8 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les 17 communes de l'ex-Agglopolé Provence forment à présent l'un des 6 territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : le Territoire du Pays Salonais.

Le Territoire du Pays Salonais de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence du service public de l'eau potable. Sa gestion est assurée en Délégation de Service Public (DSP), c'est-à-dire que la gestion de ce service a été déléguée à une société privée.

Depuis le 1er janvier 2013, la société Agglopolé Provence Eau, filiale du groupe Eaux de Marseille, assure pour le compte de la Collectivité la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

Le suivi et contrôle de ce contrat de DSP, ainsi que les études et travaux d'investissements, sont assurés en maîtrise d'ouvrage directe par la collectivité.

2. Adduction en eau potable

L'adduction d'eau regroupe les techniques permettant d'amener l'eau depuis sa source à travers un réseau de conduites ou d'ouvrages architecturaux vers les lieux de consommation :

- la source qui peut être un forage équipé d'un système de pompage (cas le plus fréquent), un cours d'eau naturel ou un plan d'eau ;
- un réseau de transport constitué de canalisations souvent enterrées, d'ouvrages d'arts (pont, siphon, canal) et d'un système, automatisé ou non, de vannes et de pompes ;
- divers systèmes de stockage intermédiaires ;
- un réseau terminal de distribution amenant l'eau aux consommateurs finaux ou à des points de distribution collectifs (pompes, fontaines, etc.).

Il existe deux types d'adduction :

- l'adduction gravitaire, où l'écoulement de l'eau à des pressions importantes est causé par la différence des niveaux hydrauliques : l'altitude de la source est supérieure à l'altitude du point de consommation, et se déplace donc grâce à la force de gravitation d'où son nom. C'est le principe du château d'eau ;
- l'adduction par refoulement où la pression sur le réseau et l'acheminement de l'eau se fait à l'aide de pompes à l'intérieur de stations de pompage.

2.1. Ressources actuelles et futures

La commune d'Eyguières est alimentée par trois forages situés sur le territoire communal à l'Est de la ville, en bordure de la D 17.

Les trois forages, bien que proches, pourraient prélever l'eau brute sans certitude hydrogéologique, dans des aquifères différents. Ils bénéficient de périmètres de protection définis par arrêté préfectoral en date du 19 août 2003.

Le système de distribution est constitué d'une seule réserve d'eau potable de 1 000 m³ et le volume distribué s'élève à 563 288 m³ en 2015.

Il est autorisé un prélèvement maximum de 2 040 m³/j sur la totalité des productions. Le volume prélevé moyen en 2015 a été de 1543 m³/j.

Le fonctionnement de la production :

- Forage F1 : Débit d'exploitation 35 m³/h – 20 heures en continu au maximum par jour, avec un mode de fonctionnement de 7 j/7j;
- Forage F2 : Débit d'exploitation 45 m³/h – 20 heures en continu au maximum par jour, en alternance avec F3 et en complément du forage F1;
- Forage F3 : Débit d'exploitation 55 m³/h – 20 heures en continu au maximum par jour, en alternance avec F2 et en complément du forage F1.

La commune ne dispose pas de ressource en eau de secours. La recherche d'une solution de secours doit être menée.

Dans le cadre du schéma directeur, il a été défini à l'horizon 2025 un ralentissement de la croissance pour 2025 et un développement urbain peu étendu.

Le P.L.U. prévoit, en 2025, un total de 2 960 résidences principales dont environ 280 logements supplémentaires et l'extension sur 6 ha d'une des zones d'activité.

Dans le cadre du schéma directeur, il a été défini que l'augmentation du rendement du réseau au minimum à 77 % (pour information il était de 68 % en 2014, et atteint 74% en 2015) couvrira l'accroissement des besoins induits par le développement communal. Pour information, il est prévu contractuellement dans le cadre de la Délégation du Service Public de l'Eau Potable que le rendement de réseau atteigne 80,5% à l'horizon 2025.

2.2. Patrimoine Eau Potable

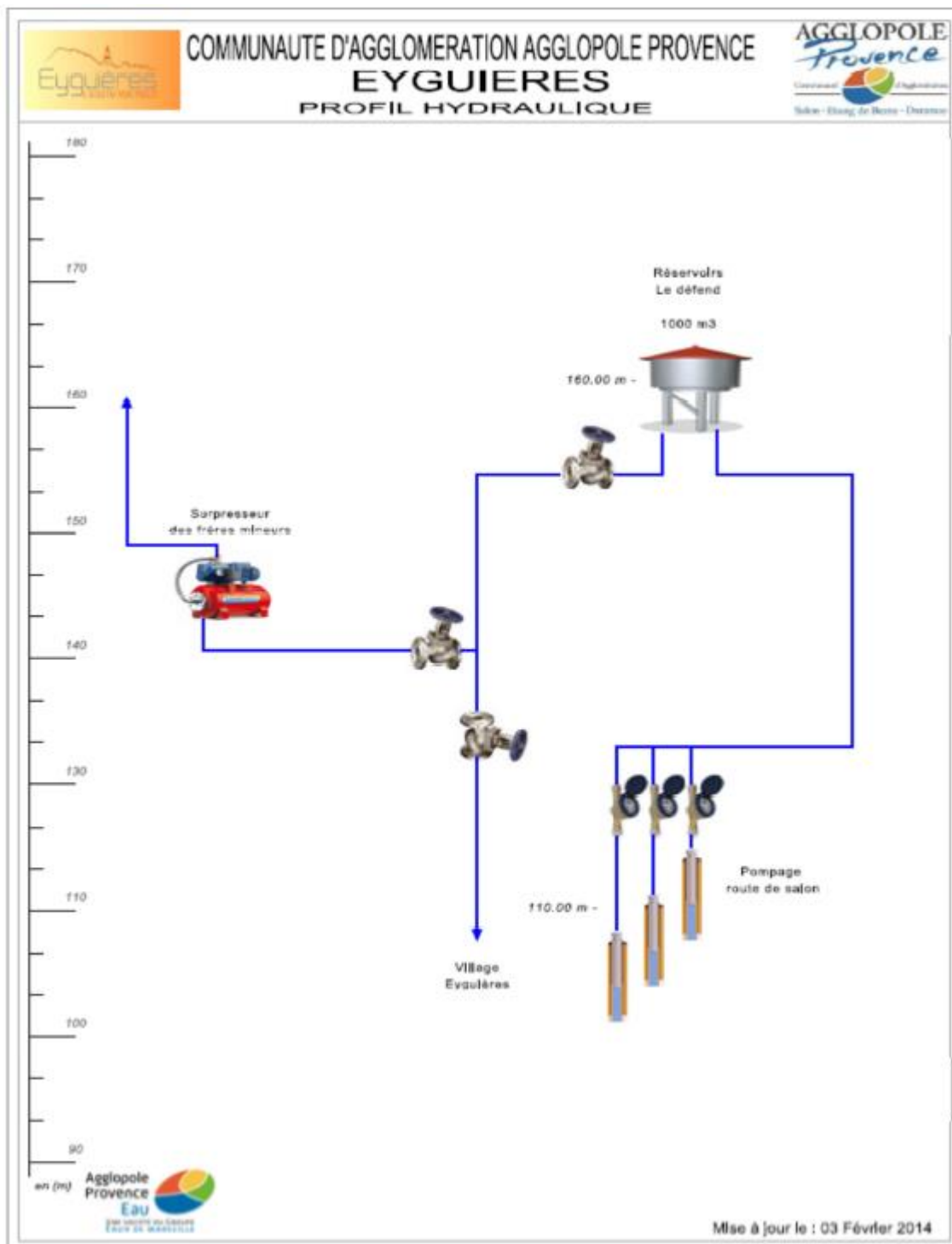
La commune dispose d'une seule station de production d'eau potable alimentant une réserve d'eau potable de 1 000 m³.

La potabilisation est assurée par une désinfection au chlore gazeux, en injection de chlore sur la canalisation principale de refoulement.

Type Ouvrages	Nom	Cote sol en m NGF	Cote radier en m NGF	Cote trop plein en m NGF	Volume en m ³	Nb de cuve	Type Alimentation/Distribution
Réservoir	Déferd	151	152	157	1 000	1	Alimentation et Distribution distinctes

Le réseau de distribution d'eau potable représente 38 km (données 2015).

Le synoptique du système d'alimentation en eau potable de la commune est présenté ci-après.



3. La distribution d'eau

On compte 2 778 abonnés à l'eau potable sur la commune de d'Eyguières au 31/12/2015, pour un volume facturé en 2015 de 373 272 m³.

Le Territoire du Pays Salonais de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les investigations menées par le délégataire Agglopoie Provence Eau. Ce programme a pour principal objectif une réduction des fuites sur les réseaux et branchements.

Par ailleurs, à la suite du schéma directeur réalisé en octobre 2014, une étude de sécurisation de la ressource en eau devra être prochainement lancée.

Les zones de développement à l'urbanisation :

- Mas de Bareau dispose du réseau AEP suffisant à proximité.
- Val des Baux Nord dispose du réseau AEP suffisant à proximité.
- La Gilouse, le réseau AEP est présent sur les voies qui desservent les deux secteurs concernés.
- Vieilles-Vignes Nord , le réseau AEP est présent sous le chemin des Vieilles Vignes.
- Vieilles-Vignes Sud, le réseau AEP est présent sous la D17e.